

Monsieur Alexandre LAVERZE

Transmission par l'intermédiaire de la plateforme Ma Dada

*Direction des Affaires Juridiques et instances
Service Commande Publique*

**Objet : Communication de documents administratifs – Travaux de
réhabilitation du pont des Soufflantes à Louches / Escaudain**

Monsieur,

Par courriel du 12 août 2026, vous avez sollicité, au titre du droit d'accès aux documents administratifs prévu par le livre III du Code des relations entre le public et l'administration, la communication de différents documents relatifs à l'opération de réhabilitation du pont reliant la rue Léon Gambetta à Louches à la rue Marcel Griffon à Escaudain, enjambant la route des Soufflantes.

Afin de répondre à votre demande de la manière la plus complète et la plus lisible possible, la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut a procédé au recensement des documents qu'elle détient sur cette opération et les a organisés au sein de rubriques correspondant aux différentes catégories de pièces visées dans votre demande.

Certaines catégories ont toutefois fait l'objet de regroupements lorsque les mêmes documents répondaient simultanément à plusieurs points de votre demande ou lorsque les informations sollicitées figuraient déjà dans des pièces classées dans une autre rubrique. Ces regroupements ont pour seul objet d'éviter la duplication de documents et de faciliter la consultation du dossier et ne constituent pas une restriction du périmètre de votre demande.

Les précisions suivantes sont apportées sur l'organisation du dossier communiqué :

- Les estimations prévisionnelles de l'opération, visées à la rubrique 05, figurent notamment dans les études d'avant-projet et de projet classées en rubrique 04. Le document placé en rubrique 05 renvoie ainsi aux pièces correspondantes afin d'éviter leur transmission en double. La rubrique 04 comporte en effet les études AVP et PRO ainsi que les notices, plans et estimations associés.
- Concernant le plan de financement et les subventions, visés à la rubrique 06, aucune subvention n'a été sollicitée ni obtenue pour cette opération. Aucun document autonome intitulé « plan de financement » n'a par ailleurs été identifié. Les éléments disponibles relatifs au coût prévisionnel de l'opération figurent dans les études et pièces contractuelles communiquées par ailleurs.

Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Site minier d'Arenberg-La Porte du Hainaut

Rue Michel-Rondet – B59-59135 WALLERS-ARENBERG

Tél. : 03.27.09.00.93 - Email : contact@agglo-porteduhainaut.fr -

Site internet : www.agglo-porteduhainaut.fr

- Les éléments permettant d'identifier le montant du marché spécifiquement imputable aux travaux du pont de Louches, objet de la rubrique 12, figurent déjà dans la rubrique 09 « Acte d'engagement » ainsi que dans le rapport d'analyse des offres et ses annexes classés en rubrique 11. Un document d'information placé en rubrique 12 renvoie donc à ces pièces afin de ne pas les dupliquer. La rubrique 11 rassemble notamment le rapport d'analyse, le tableau comparatif des offres et les tableaux d'analyse et de notation.
- Les marchés et prestations annexes à l'opération ont été regroupés en rubrique 13 et classés par nature de prestation : maîtrise d'œuvre, coordination SPS et contrôle extérieur de la peinture. Les ordres de service sont regroupés en rubrique 14, en distinguant ceux relatifs à la maîtrise d'œuvre de ceux relatifs au marché de travaux.
- Les avenants, travaux supplémentaires, modifications de prestations et éléments relatifs aux difficultés rencontrées en cours d'exécution sont regroupés au sein de la rubrique 15, les mêmes pièces étant susceptibles de répondre à plusieurs des catégories mentionnées dans votre demande.
- S'agissant des réclamations et indemnisations, aucun mémoire en réclamation, aucune demande d'indemnisation ni aucun accord financier de cette nature n'a été identifié pour cette opération. Cette absence est expressément signalée par le document placé en rubrique 16.
- Les actes de sous-traitance relatifs au marché de travaux sont regroupés en rubrique 17. Certains actes de sous-traitance figurent également dans les dossiers techniques auxquels ils se rattachent lorsqu'ils participent directement à la compréhension de ces pièces.
- Les demandes relatives aux factures, situations de travaux, paiements ainsi qu'aux montants engagés, mandatés et payés ont été regroupées au sein de la rubrique 18, intitulée « Exécution financière – factures, situations, engagements et paiements », ces documents se rapportant à une même séquence d'exécution financière de l'opération.
- Les documents relatifs au calendrier d'exécution, aux retards et prolongations sont communiqués en rubrique 20, qui comporte les plannings d'exécution disponibles.

Le marché de travaux étant toujours en cours d'exécution, certains documents sollicités ne sont pas encore établis à ce jour. Il en est notamment ainsi du décompte final et du décompte général et définitif, correspondant à la rubrique 19, ainsi que des procès-verbaux de réception, éventuelles réserves et documents relatifs à leur levée, correspondant à la rubrique 21. Les rubriques correspondantes sont par conséquent dépourvues de pièces à ce stade.

Certaines pièces ont fait l'objet, préalablement à leur communication, de l'occultation des seules mentions protégées par la loi, conformément aux dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration. Ces occultations concernent notamment, selon la nature des documents, des données à caractère personnel, coordonnées bancaires, signatures, prix unitaires, décompositions détaillées des prix ainsi que certains éléments techniques ou commerciaux relevant du secret des affaires. Les autres mentions et parties communicables ont été conservées.

Enfin, la présente transmission porte sur les documents existants et détenus par la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut à la date de la présente réponse. Elle ne conduit donc pas à l'élaboration de documents nouveaux lorsque l'information sollicitée n'existe pas sous la forme d'un document administratif autonome.

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint l'ensemble des pièces ainsi recensées et communicables.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

11/09/2026

Anthony DELABROY

Le Responsable de la Commande Publique

Pour le Président et par délégation,

